

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures des,
Transports Terrestres et du Désenclavement



Direction de la Gestion et de l'Entretien du Réseau
D-G-E-R

RAPPORT D'EXECUTION DU PERA 2023

Rév.	Date	Nature des modifications	Emis par	Vérifié par	Approuvé par
A	Février 2024	VF1	DR/DCTE	DPR/DGER	
B					
C					

Février 2024

AGEROUTE SENEGAL, (Agence des Travaux et de Gestion des Routes) - Rue F angle David Diop, Fann résidence
Tél.: (221) 33 869 07 51 – Fax : (221) 33 864 63 50 - BP : 25242 Dakar-Fann - Sénégal
Email : ageroutesenegal@ageroute.sn – Site Web : www.ageroute.sn



TABLE DES MATIERES

Un Peuple – Un But – Une Foi.....	1
I- PRESENTATION DU BUDGET DU PERA 2023	3
II- Situation de l’entretien routier	4
II-1 Présentation du PERA.....	4
II-2 Exécution du Programme d’Entretien Routier Annuel.....	5
III- Gestion de la Banque de données routières	8
IV- Surveillance du réseau	9
V- Sécurité routière dans les infrastructures routières.....	10

I- PRESENTATION DU BUDGET DU PERA 2023

Le Conseil de Surveillance d'AGEROUTE a adopté le Programme d'Entretien Routier Annuel (PERA) de l'année 2023 au cours de sa session du 10 novembre 2022. Le PERA 2023 adopté s'élève à un montant de 50 000 000 000 F CFA.

Or le FERA par courrier N° : 0926/FERA/DG/RAF en date du 22/12/2022 a notifié à l'AGEROUTE, au titre du PERA 2023, un budget initial de 34 milliards de F CFA (dont 30 milliards pour les investissements et 4 milliards pour le fonctionnement) soit une diminution de 16 milliards de F CFA par rapport aux besoins initiaux exprimés par l'AGEROUTE.

A cette situation s'ajoute les décomptes impayés des travaux du PERA 2022 et qui s'élèvent à 28 598 866 005 F CFA. **Par conséquent l'essentiel du budget 2023 servira au règlement de ces impayés.**

Le tableau ci-dessous donne la répartition du budget initial du PERA 2023.

DESIGNATION		MONTANT (F CFA)	POURCENTAGE PAR RAPPORT AU BUDGET TOTAL
E RR	Programme d'Entretien des Routes Revêtues	23 388 283 352	68,8%
E RT	Programme d'Entretien des Routes non Revêtues y/c les travaux du PROBASE	2 907 920 220	8,6%
OH&OA	Programme d'Entretien et de construction d'Ouvrages	780 811 380	2,3%
TG	Programme des Travaux Généraux et assainissement	573 290 158	1,7%
DESENS	Désensablement	660 694 183	1,9%
SIG&EQPT	Signalisation et Equipements	0	0,0%
ÉTÉ & MO	Etudes techniques et Maitrise d'Œuvre PERA	1 514 737 607	4,5%
SURV.	Surveillance du réseau	112 280 800	0,3%
Autres	Séminaire et conférence/Préparation et mise en œuvre	61 982 300	0,182%
Fonct	Fonctionnement	4 000 000 000	11,8%
TOTAL		34 000 000 000	100,0%

On retiendra par ailleurs que dans le projet de contrat de performance 2021-2023, le budget annuel du programme de gestion et de maintenance du réseau est estimé à **50 000 000 000 F CFA** (nouvelles ressources). **Ce même montant est d'ailleurs retenu dans la convention de financement signée entre l'AGEROUTE et le FERA.**

II- SITUATION DE L'ENTRETIEN ROUTIER

II-1 PRÉSENTATION DU PERA

Le Sénégal dispose d'un réseau routier classé de 16 495 km composé de 5 956 km de routes revêtues et 10 539 km de routes en terre. Ce patrimoine routier assure plus de 90 % des déplacements des personnes et des marchandises, raison pour laquelle sa préservation revêt une importance capitale pour l'Etat du Sénégal. Ce patrimoine commun s'est révélé au fil des années comme un puissant outil pour améliorer la qualité de vie et consolider la cohésion sociale. Fort de ce constat, chaque année, l'Etat met à la disposition de l'AGEROUTE à travers le FERA des ressources destinées à la gestion et à l'entretien du réseau routier.

La définition de la programmation des travaux du PERA est essentiellement basées sur les résultats obtenus du Programme Triennal Glissant (PTG). Le PTG est le document de référence pour la définition des programmes d'entretien routier annuel. Il couvre principalement le réseau routier classé dans l'ensemble des régions du pays et concerne les prestations suivantes :

- les travaux d'entretien périodique consistant en la reprise partielle de la chaussée, au renouvellement du revêtement, etc. ;
- les travaux d'entretien courant constitués d'un ensemble de tâches menées dans un but préventif c'est-à-dire de façon à limiter la progression des dégradations encore mineures et à restreindre tous les facteurs de dégradations futures des chaussées et des ouvrages ;
- la gestion et la surveillance du réseau ;
- les études et la maîtrise d'œuvre du PERA.

Pour l'année 2023, le budget initial du PERA adopté par le Conseil de Surveillance de l'AGEROUTE s'élève à un montant de 50 000 000 000 F CFA.

En cours d'exercice, le FERA a notifié à l'AGEROUTE, au titre du PERA 2023, un budget de 34 milliards de F CFA (dont 30 milliards pour les investissements et 4 milliards pour le fonctionnement) soit une baisse de 16 milliards de F CFA par rapport aux besoins initiaux de 50 milliards F CFA exprimés par l'AGEROUTE.

II-2 EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL

L'exécution physique du PERA est suivie par les six (6) Directions Régionales de l'AGEROUTE. Sur la base des 34 milliards notifié par le FERA, la réparation a été faite et le tableau suivant donne la situation d'exécution financière par Direction Régionale au 31 décembre 2023 :

Tableau 1 : Situation d'exécution financière par Direction Régionale au 31/12/2023

Régions	Budget Réaménagé N°1	Budget mobilisé au 31/12/2023	Paievements au 31/12/2023	Montant non mobilisé du budget au 31/12/2023	Montants engagés 31/12/2023 sur budget réaménagé n°1	Taux de mobilisation du budget (%)	Taux de d'exécution du budget (%)
Fatick/Kaolack/Kaffrine	4 309 954 738	1 600 215 320	1 600 215 320	2 709 739 418	4 309 954 738	37,1%	100%
Louga/Saint-Louis/Matam	1 105 892 882	224 773 612	224 773 612	881 119 270	1 105 892 882	20,3%	100%
Tambacounda/Kédougou	7 788 337 542	1 338 531 501	1 338 531 501	6 449 806 041	7 788 337 542	17,2%	100%
Dakar	6 203 593 250	1 555 118 996	1 555 118 996	4 648 474 254	6 203 593 250	25,1%	100%
Ziguinchor/Sédhiou/Kolda	7 387 623 477	2 830 678 606	2 830 678 606	4 556 944 871	7 387 623 477	38,3%	100%
Thiès/Diourbel	1 627 878 204	600 000 000	600 000 000	1 027 878 204	1 627 878 204	36,9%	100%
Études Techniques Et Maitrise D'œuvre	1 576 719 907	355 583 842	355 583 842	1 221 136 065	1 576 719 907	22,6%	100%
TOTAL	30 000 000 000	8 504 901 877	8 504 901 877	21 495 098 123	30 000 000 000	28,3%	100%

Au 31 décembre 2023, le taux de mobilisation des crédits est de 28,3% représentant un montant total de décomptes payés de 8 504 901 877 F CFA.

Cette situation a pour conséquence le non-paiement des décomptes à temps, augmentant, ainsi, la dette aux entreprises qui est estimée à la fin de l'année 2023 à 21 495 098 123 F CFA.

Ces faibles taux de mobilisation du budget cumulé avec les PERA antérieurs (PERA 2018 – 2023) font augmenter la dette globale due aux entreprises qui est estimée au 31 décembre 2023 à 29 516 109 621 F CFA.

Tableau 2 : Taux de décaissement du Programme d'Entretien Routier Annuel par ligne budgétaire

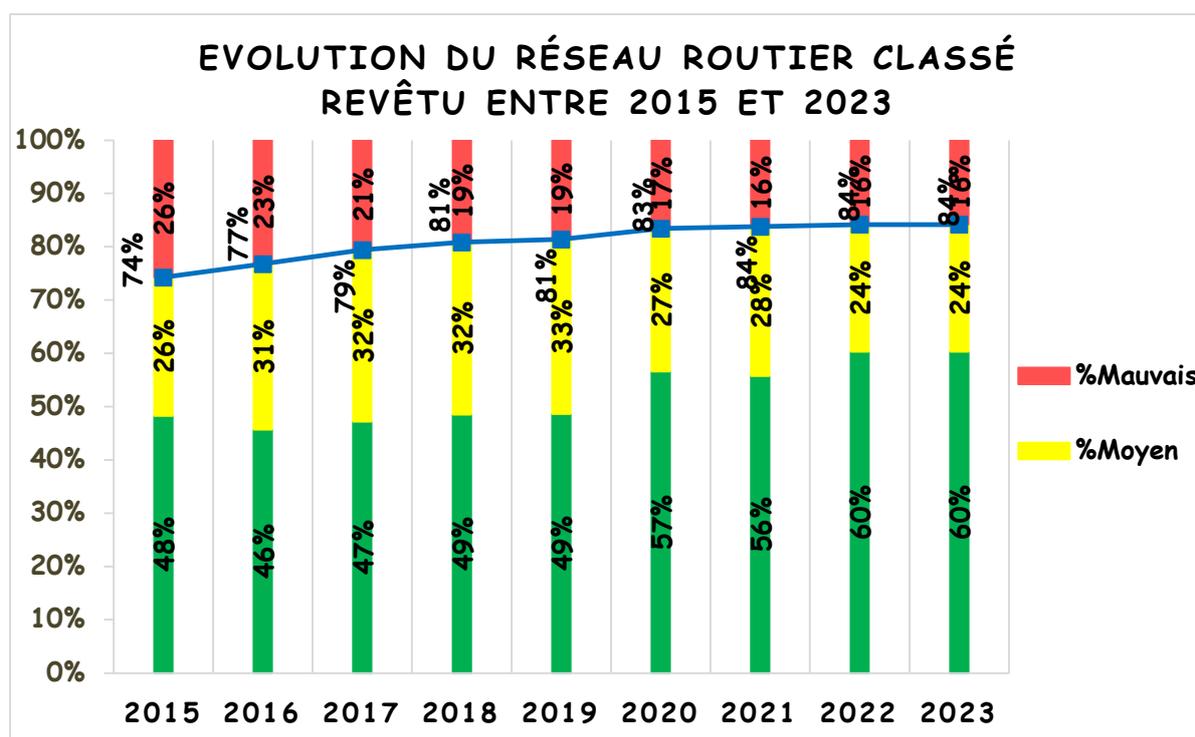
Type de travaux	Budget réaménagé N°1	Mobilisation budget 2023 / FERA	Paiement décembre 2023	Montant non mobilisé du budget (Décembre 2023)	Total Décompté décembre 2023	Taux de mobilisation budget (%)	Taux de d'exécution budget (%)
Entretien Périodique des Routes Revêtues	23 388 283 352	5 268 006 556	5 268 006 556	18 120 276 796	23 388 283 352	23%	100%
Entretien Périodique des Routes Non Revêtues	2 907 920 220	1 208 572 733	1 208 572 733	1 699 347 487	2 907 920 220	42%	100%
Entretien-Réparation et Construction d'Ouvrages Hydrauliques	780 811 380	682 833 411	682 833 411	97 977 969	780 811 380	87%	100%
Travaux Généraux et Assainissement	573 290 158	402 176 815	402 176 815	171 113 343	573 290 158	70%	100%
Surveillance du réseau et Désencombrement	112 280 800	48 118 000	48 118 000	64 162 800	112 280 800	43%	100%
Désensablement	660 694 183	539 610 520	539 610 520	121 083 663	660 694 183	82%	100%
Étude techniques & Maîtrise d'Œuvre	1 514 737 607	355 583 842	355 583 842	1 159 153 765	1 514 737 607	23%	100%
Séminaire et conférence et Préparation et Mise en Œuvre	59 482 300			59 482 300	59 482 300	0%	100%
Préparation et mise en œuvre	2 500 000			2 500 000	2 500 000	0%	100%
Total	30000000 000	8 504 901 877	8 504 901 877	21 495 098 123	3000000000	28%	100%

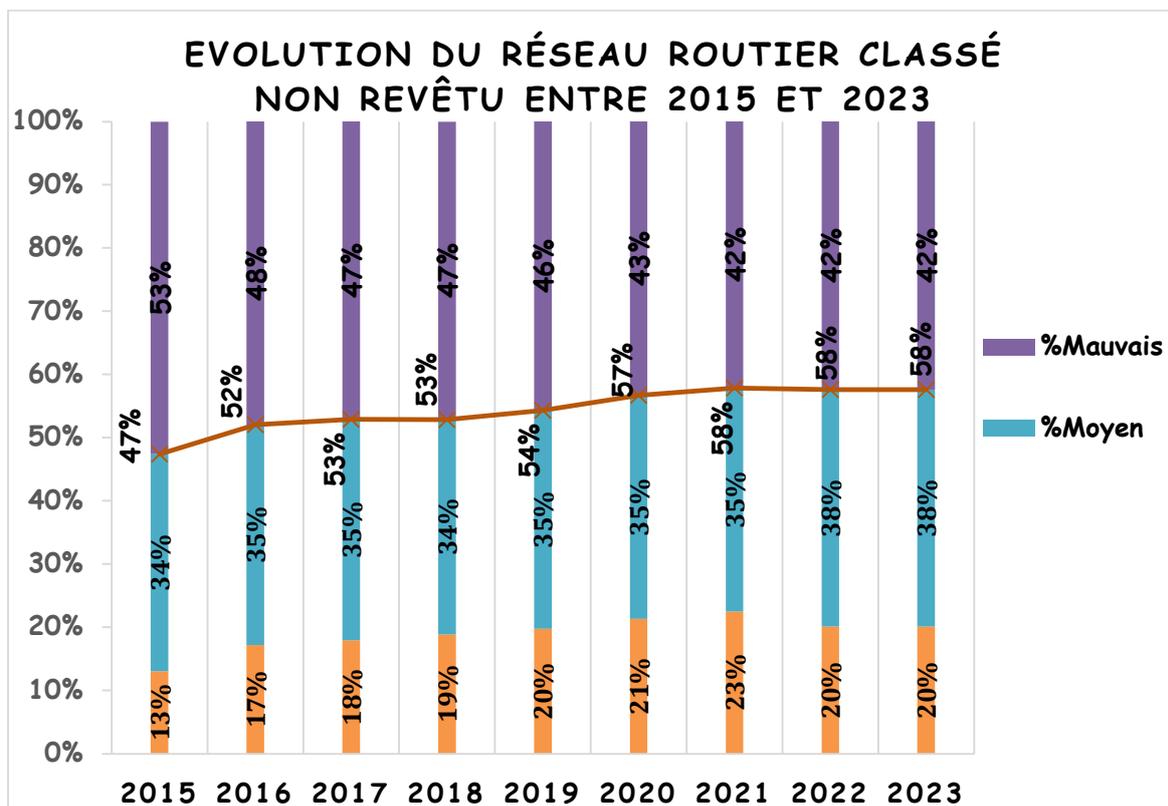
Les inspections réalisées sur le réseau classé ont permis d'apprécier qualitativement le niveau de service sur les routes revêtues et les routes en terre. Pour le réseau revêtu, la proportion de chaussées en bon et moyen état est estimée à 84 %, celle du réseau en terre est à 58% en fin 2023, soit une stagnation par rapport à l'année 2022. Sur ces deux réseaux, il est à noter une progression de 10 points de 2015 à 2023.

Ces efforts importants réalisés par l'État ont permis au Sénégal d'avoir l'un des meilleurs réseaux routiers en Afrique de l'Ouest. Selon le classement de "the Global Economy" publié en 2019, le Sénégal fait partie du top 10 des pays ayant les meilleurs réseaux routiers et autoroutiers d'Afrique. Il occupe la 8ème place sur 38 pays évalués.

Malgré les efforts consentis par l'État pour assoir une bonne dynamique de croissance et d'émergence par la réalisation d'infrastructures routières essentielles à la performance de notre économie, les besoins réels pour le financement de l'entretien du réseau routier sont généralement couverts dans une proportion relativement faible, variant entre 40 et 50%.

Cette situation commence à se faire ressentir sur le réseau routier classé avec une stagnation du niveau de service pour les routes revêtues entre 2022 et 2023 et une baisse du niveau de service des routes en terre en bon et moyen état de 0,4% entre 2021 et 2023.





III- GESTION DE LA BANQUE DE DONNÉES ROUTIÈRES

Les principales activités menées au cours de l'année 2023 avaient pour objectifs, de permettre une meilleure connaissance et une bonne gestion du réseau routier, de planifier et programmer les interventions sur le réseau. Les activités ci-dessous ont été menées durant l'année :

- l'organisation et l'exécution d'une campagne d'inspection sommaire du réseau routier classé en collaboration avec les points focaux des directions régionales ;
- l'auscultation des chaussées des axes ciblés dans le cadre du projet d'élaboration du guide de renforcement de chaussées du Sénégal ;
- la situation de référence des travaux neufs ;
- l'élaboration du PERA 2024 ;
- la poursuite du projet de paramétrage de HDM-4 au contexte du Sénégal et l'élaboration de stratégies ;
- la géolocalisation des travaux du PERA 2022 ;
- l'élaboration des cartographies thématiques.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du Système d'Aide à la Programmation (SAP), la Division Programmation a travaillé à la mise en place d'une passerelle entre L2R Programme et HDM4 pour permettre l'interopérabilité des deux outils afin de faciliter le travail de programmation opérationnelle des travaux.

IV- SURVEILLANCE DU RÉSEAU

Pour faire appliquer les dispositions du décret 2010-1445 du 04 Novembre 2010 réglementant les travaux de pose et dépose de conduites diverses et l'occupation de l'emprise du réseau routier, l'AGEROUTE a mis en place une Unité de Surveillance du réseau dont les missions principales consistent à :

- ✓ lutter contre les occupations anarchiques des emprises du réseau classé,
- ✓ recevoir et traiter les demandes d'intervention des concessionnaires et des particuliers relatives à la pose et à la dépose de conduites et de réglementer les occupations diverses à titre précaire et révocable des emprises routières,
- ✓ organiser et coordonner les visites du comité technique consultatif sur les projets de lotissement et autorisation de construire,
- ✓ surveiller le réseau routier classé national.

Pour mener à bien ses missions, l'Unité est raccordée au système de vidéosurveillance du ministère de l'Intérieur avec une salle aménagée pour visualiser les images du réseau routier couvert. Ce qui facilite les interventions des équipes sur le terrain. Elle est également appuyée par la DSCOS et la Section de la Gendarmerie de l'environnement à travers deux conventions signées avec ces deux structures. Ces deux conventions de partenariat et d'appui devront contribuer à lutter efficacement contre les occupations anarchiques et illégales des emprises.

Durant l'année 2023, la Cellule a reçu et traité plus de Sept cent cinquante (750) demandes relatives à des avis techniques, des occupations temporaires des emprises, à l'ouverture et à la réfection de tranchées, à des implantations ou raccordements de stations-services. Dans le cadre des patrouilles

organisées avec la DSCOS et Brigade de l'environnement plus de deux cent trente (230) convocations ont été délivrées à des occupants non autorisés.

Malgré tous ces efforts les emprises continuent de faire l'objet de beaucoup d'agressions faute de sanctions exemplaires et dissuasives. C'est pourquoi il demeure urgent de mettre en place des textes législatifs qui permettent de réprimer sévèrement les auteurs de ces agressions.

V- SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les accidents de la route et leurs conséquences constituent un problème de santé publique au niveau mondial et une forte préoccupation des autorités sénégalaises qui ont mis en place une agence dédiée ANASER (Agence Nationale de Sécurité Routière). Le diagnostic a montré que la plupart des accidents survenus sur nos routes, le facteur humain est la cause avec le non-respect du code de la route (excès de vitesse, négligence, imprudence et téléphone au volant etc). Rares sont les cas d'accident où l'état de la route a été indexé. Des efforts ont été consentis par l'AGEROUTE pour améliorer la sécurité au niveau des infrastructures. Aujourd'hui, une attention particulière est portée sur les aspects de sécurité des projets d'études, de travaux et sur la gestion du réseau routier. Ainsi, au courant de l'année 2023, les principales mesures prises pour renforcer la sécurité au niveau des infrastructures sont :

- ✓ Systématisation des audits et inspections de sécurité routière : des audits et inspections de sécurité sont réalisés dans les projets et programmes en cours d'exécution comme le PCZA, le PDZAM, le PSD, la boucle des Kalounayes et Sénoba – Ziguinchor, Kédougou – Salémata, Mako-Kédougou-Saraya, Labé -Mali-Kédougou-Fongolembi etc. ;
- ✓ Inspection systématique des sites accidentés : les sites des accidents spectaculaires sont visités pour récolter des informations techniques sur l'infrastructure dans les lieux de survenance des accidents. Ainsi en 2023, un diagnostic des sites des accidents de Sikilo (RN1), de Nguene Sarr (RN2 à Iouga), de Thilmakha (R82), de Gandiaye (RN1), de Fatick (RN9) a été réalisé ;

- ✓ Dotation de l'Agence d'équipements modernes : L'AGEROUTE s'est équipée en outils de contrôle de la qualité de la signalisation verticale et horizontale et de l'adhérence des routes dans le cadre du PCZA ;
- ✓ Au niveau de l'autoroute à péage, le gestionnaire s'est équipé de moyens d'intervention mobile pour l'enlèvement des véhicules en panne, la signalisation des travaux, le balisage et la signalisation verticale temporaire. Il a également repris entièrement le marquage des voies entre AIBD et Sindia sur l'autoroute A1 ;
- ✓ La mise en place de programme d'entretien périodique de la signalisation et des équipements de la route et des ralentisseurs type coussins berlinois (à Dakar et sur le réseau structurant) ;